

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 juin 2014**

à 18 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

Les Adjoint(e)s : André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Marc HARRER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Carine GOERINGER et Céline MASTRONARDI

Procurations : Carine GOERINGER à André METZ  
 Céline MASTRONARDI à Michèle FETZER

N° 1

**CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES 1<sup>ère</sup> CLASSE À TEMPS NON COMPLET, EN QUALITÉ DE NON TITULAIRE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26/01/84 et son article 3,
- Vu la demande de départ en retraite au 1<sup>er</sup> août 2014 reçue de Mme Marie-Rose METZ, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) Principal de 2<sup>e</sup> classe,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer son poste,
- Vu la délibération du 5 mai 2014 par laquelle le Conseil municipal décide de créer un poste en filière médico-sociale à temps partiel pour pouvoir publier l'avis de recrutement,
- Vu les candidatures reçues,
- Vu le compte rendu des entretiens avec les dix candidates retenues, qui se sont déroulés le mercredi 11 juin 2014 avec les enseignantes de l'école maternelle, le maire et les adjointes Mmes MASTRONARDI et FETZER,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, en qualité de non titulaire.
  - Ses missions seront de deux ordres :
    - ATSEM :
      - assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants,
      - veiller à la préparation matérielle des activités,
      - participer aux activités extrascolaires,
    - Entretien et nettoyage quotidien des locaux.
  - La rémunération se réfère à la grille indiciaire : 1<sup>er</sup> échelon indice brut : 336, indice majoré : 318,
  - La durée du contrat est de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

- INDIQUE que le contrat sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3.5° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir : « Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011, chapitre 012.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

- M. le Maire informe que, suite à l'entretien du 11 juin dernier, Mme Yannicke GUILLAUME a été retenue pour remplacer Mme Marie-Rose METZ à partir du 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**La séance est levée à 18 h 15**

*Délibération certifiée exécutoire compte  
tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
le 1<sup>er</sup> juillet 2014.  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire.*

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM  
DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2014**

**Ordre du jour :**

1. Création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, en qualité de non titulaire
2. Divers et communication

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		Procuration à Mme Michèle FETZER
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		/
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		Procuration à M. André METZ
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		/
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/
HARRER Marc	Conseiller Municipal		/